



Parkinson Canada

APPEL DE DEMANDES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES (Cycle allant de juillet 2019 à juin 2021)

Date de publication :	19 novembre, 2018
Date de réception des demandes :	4 février, 2019 (à 23 :59 h HNE)
Avis de décision :	juin 2019
Date de début du financement :	août 2019
Durée de la bourse :	Deux ans (non renouvelable)

TABLE DES MATIÈRES

- Contexte**
- Fonds disponibles**
- Admissibilité**
- Processus d'examen**
- Critères de l'examen**
- Conditions**
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement**
- Procédures de demande**
- Coordonnées de la personne-ressource**

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses d'études supérieures (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. Elle souhaite encourager la croissance et le renouvellement continu de la recherche canadienne sur le Parkinson en appuyant de jeunes scientifiques prometteurs et en offrant aux étudiants la possibilité de se lancer dans le domaine du Parkinson durant les premières étapes de leur formation. Parkinson Canada entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur maximale de 10 000 \$ par an aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). En tant que reconnaissance et incitation pour le prix, il est encouragé que les superviseurs contribueront également à la bourse. Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire associé à la formation en recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, Parkinson Canada invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention,

l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie de Parkinson. Parkinson Canada encourage les demandes de candidats travaillant dans les domaines suivants : médecine traditionnelle, recherche sur les services et les systèmes de santé, études de population et recherche clinique. Cette initiative reflète la détermination de Parkinson Canada d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme uniquement les étudiants qui suivent une formation en recherche dans un établissement d'enseignement supérieur. Au moment où ils présentent leur demande, les candidats doivent être inscrits à un programme d'études de doctorat.

Remarque : La bourse d'études supérieures au niveau de la maîtrise n'est pas offerte.

FONDS DISPONIBLES

Le programme offre des bourses destinées à appuyer des projets ayant un budget maximal de 10 000 \$ par an sur deux ans à des candidats exceptionnels qui ont reçu l'approbation du comité consultatif. Les fonds ne peuvent servir à couvrir les droits de scolarité. En tant que reconnaissance et incitation pour le prix, il est encouragé que les superviseurs contribueront également à la bourse.

PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE PARKINSON CANADA ET LE FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SANTÉ (FRQS)

Les montants annuels offerts aux boursiers du Programme de partenariat Parkinson Canada et le Fonds de Recherche du Québec - Santé (FRQS) sont de 25 000 \$ au niveau du doctorat. En outre, les étudiants au doctorat qui reçoivent une bourse dans le cadre de ce partenariat sont admissibles à une bourse de troisième année, selon les règles générales du FRQS. Le montant du financement disponible pour la troisième année se limite aux montants normalement accordés par le FRQS (20 000 \$ par année pour les concours de 2019-2020).

Les requérants qui soumettent une demande de financement au Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) doivent soumettre leur demande au FRQS et Parkinson Canada, et doivent indiquer l'avoir fait. Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

.

ADMISSIBILITÉ

Parkinson Canada désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par Parkinson Canada (résumés dans le présent Appel de demandes) et envisagent de poursuivre leur formation ou d'effectuer des recherches au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de Parkinson Canada en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

Sont admissibles au programme uniquement les étudiants qui suivent une formation en recherche dans un établissement d'enseignement supérieur. Au moment où ils présentent leur demande, les candidats doivent être inscrits à un programme d'études de doctorat.

En évaluant une demande, le comité consultatif de Parkinson Canada considérera le dossier scolaire, les aptitudes et l'expérience, le projet de recherche et le milieu de formation. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

Aux termes du Programme de demandes, on acceptera les demandes de citoyens canadiens qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé au Canada et de demandeurs internationaux proposant une formation dans un établissement approuvé situé au Canada qui répondent aux critères des visas d'étudiant.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La bourse sera détenue en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de Parkinson Canada.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à Parkinson Canada à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Le comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le comité consultatif est responsable d'évaluer les demandes présentées en réponse à cet appel, de les noter pour permettre un classement par ordre de priorité et de recommander l'octroi des fonds nécessaires à la recherche si la demande est approuvée.

On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin.

Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Parkinson Canada a préparé le formulaire de demande en fonction de ces critères et donne au candidat et au superviseur suffisamment d'espace pour fournir les renseignements appropriés à chacun des critères énumérés. Les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes :

- **CANDIDAT :**
 - Dossier scolaire
 - Expérience en recherche
 - Lettres de référence/soutien

- SUPERVISEUR/MILIEU :
 - Antécédents de recherche du superviseur
 - Milieu de formation
- PROJET :
 - Pertinence pour la maladie de Parkinson
 - Impression globale du projet

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

Les demandes sont examinées individuellement et les candidats sont évalués d'après leur degré d'expérience en recherche.

Lorsqu'un stagiaire et un superviseur déposent une demande dans le cadre d'un même concours, la priorité est donnée aux stagiaires qui déposent leur propre proposition (différente de celle déposée par leur superviseur).

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la subvention de recherche ou de la bourse de formation accordée au titre du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

Le récipiendaire d'une bourse au titre du Programme ne peut transférer cette bourse à un autre établissement à moins d'avoir été autorisé à le faire par les présidents du comité des politiques de recherche et du comité scientifique consultatif.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent se conformer aux exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Parkinson Canada exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, au terme de la première année du programme.

Le rapport doit être présenté à l'administratrice des subventions au bureau Toronto de Parkinson Canada au plus tard au plus tard un an après le début de la bourse. Parkinson Canada fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de Parkinson Canada, à l'administratrice des subventions au bureau Toronto de Parkinson Canada au plus tard trois mois après la fin du mandat de deux de programme.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de Parkinson Canada, au www.parkinsonresearch.ca au plus tard **le 4 février 2019 (à 23 :59 h HNE)**.

Les demandes de bourses d'études supérieures comprennent les suivantes :

- Sommaire du Projet (200 mots ou moins) : Veuillez décrire la question scientifique ou clinique posée, la façon dont vous y répondrez, le résultat prévu et l'incidence probable pour la recherche sur la maladie de Parkinson
- Exposé du projet (**1 page en tout**) y compris :
 - l'hypothèse à vérifier, l'approche qui sera utilisée pour la vérifier et les buts précis de la recherche
 - une description du rôle du candidat dans le projet
 - une justification de la pertinence du projet pour la recherche sur la maladie de Parkinson
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience suivants les études universitaires, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livre et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Relevés de Notes :
 - Le candidat doit annexer un original ou une copie certifiée de ses relevés de notes. Les copies peuvent être certifiées par le superviseur proposé, le chef du département ou un notaire. Les relevés étrangers doivent être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation. . Les relevés imprimés à partir du compte personnel de l'étudiant à son université ne sont pas considérés comme officiels
 - Il est recommandé aux candidats étrangers d'obtenir de leur établissement d'enseignement une équivalence officielle de leurs diplômes effectuée au moyen de la moyenne pondérée cumulative (MPC).
- Trois lettre de référence/soutien :
 - la déclaration de soutien du superviseur peut servir de lettre de référence.
 - Les lettres de référence doivent souligner les forces du candidat en ce qui a trait à ses qualifications/son expérience en recherche (par exemple originalité, capacité technique, aptitudes manifestées, jugement, sens critique, etc.).
 - Il est recommandé aux personnes qui parrainent les demandes de candidats étrangers de donner des précisions concernant les diplômes et le classement des candidats dans leur lettre d'appui à une demande.
- Signature du superviseur (en acceptant d'ajouter au prix si possible) et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

En plus de ce qui précède, le candidat doit faire en sorte que son superviseur proposé prépare les renseignements suivants :

- Une lettre de soutien du superviseur.
- Un résumé présenté par le superviseur proposé donnant un aperçu du programme de formation proposé, y compris des précisions sur la répartition du temps, les publications du superviseur et l'expérience de supervision, ainsi qu'un énoncé du ou des superviseurs éventuels décrivant l'environnement de formation et de collaboration, notamment les responsabilités qui seront assumées, l'enseignement qui sera prodigué et le projet de recherche qui sera réalisé.
- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

La documentation d'appui doit se limiter aux références documentaires. Aucun autre renseignement ne sera soumis à l'examen du Comité consultatif scientifique.

Il n'est pas nécessaire que ces documents soient envoyés par messagerie à Parkinson Canada. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **4 février 2019 (à 23 :59 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTEZ :

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web de Parkinson Canada à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Lorena Araujo, coordinatrice
Programme de recherche
1 800 565-3000 poste 3309
Courriel : lorena.araujo@parkinson.ca